

PRE-REQUIS

Pour entrer en formation, le candidat doit :

- être titulaire d'un BP JEPS : « activités physiques pour tous » (ou BEES APT), « Animation sociale », « Loisirs Tous publics ».
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du tir à l'arc datant de moins de trois mois.
- justifier d'une expérience de pratiquant en tir à l'arc attestée par le DTN de tir à l'arc.
- avoir déposé à Sports Nature Formations son dossier d'inscription quinze jours avant la date des tests de sélection.
- avoir été admis aux tests de sélection.
- avoir participé à la session de positionnement préalable à la formation.

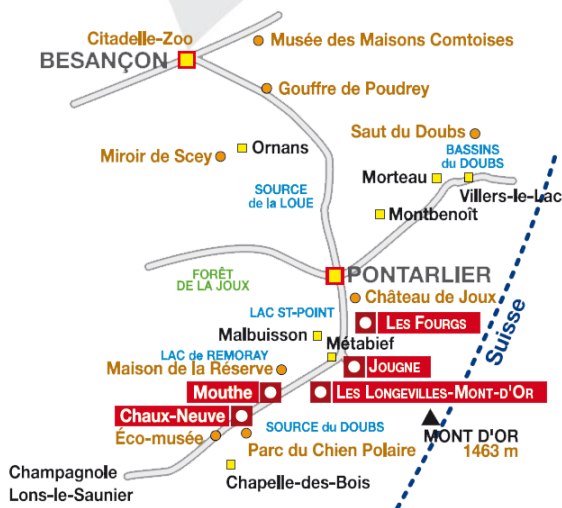
Coût de la formation :

- Devis personnalisé sur demande en fonction : de votre statut, de vos diplômes (équivalences) et de votre expérience (allègement).
- Différents organismes gérant les crédits de la formation professionnelle peuvent prendre en charge partiellement les frais de formation et éventuellement la rémunération des stagiaires.
- Possibilité d'hébergement et de restauration en centre de formation. Renseignements à Sports Nature Formations.

COMPETENCES DEBOUCHES

Le titulaire du CS « Tir à l'arc » :

- anime de manière autonome des séances de tir à l'arc dans le cadre de la découverte, d'action de promotion et de démonstration tout public.
- propose des cycles de découverte de l'activité.
- conçoit et réalise des projets d'animation.
- organise la pratique de l'activité en toute sécurité.
- maîtrise l'activité d'un point de vue technique.



SPORTS NATURE FORMATIONS

2, rue de la Poudrière

25370 LES LONGEVILLES MONT D'OR

Tél. (33) 03 81 49 90 95 - Fax (33) 03 81 49 95 15

contact@sports-nature-formations.fr

www.sports-nature-formations.fr



FORMATIONS

Formation Professionnelle Certificat de spécialisation TIR A L'ARC



Année 2013

Habilitation Jeunesse & Sports n° 12-025-BP-0013



FORMATION

Formation :

Le certificat de spécialisation valide 4 unités capitalisables avec les objectifs suivants :

- **UC1** : Etre capable de préparer un projet d'animation en tir à l'arc.
- **UC2** : Etre capable de maîtriser l'activité tir à l'arc.
- **UC3** : Etre capable d'encadrer une activité d'animation en tir à l'arc.
- **UC4** : Etre capable d'assurer une pratique sécurisée.



Modalité d'évaluation et certification :

- **Epreuve n°1** : épreuve orale sur l'élaboration d'un projet d'animations en tir à l'arc.
- **Epreuve n°2** : démonstration technique commentée.
- **Epreuve n°3** : encadrement d'un groupe dans le cadre d'une action éducative en tir à l'arc.
- **Epreuve n°4** : épreuve écrite.

SELECTION

Sélections :

Cette épreuve de sélection complémentaire vise à assurer l'organisme de formation que les candidats ont un minimum de vécu dans l'activité et une certaine expérience des solutions que doit mettre en œuvre un débutant.

Elle consiste en un tir compté sur cible, sur blason de 80 cm, avec un arc d'initiation sans viseur. L'archer effectuera 12 volées de 3 flèches à une distance de 15 m sur terrain plat :

- **2 volées en prise suédoise** (prise cigarette),
- **2 volées 3 doigts sous l'encoche** (index en contact avec l'encoche),
- **2 volées 3 doigts 2 cm sous l'encoche** (intervalle de 2 cm entre index et encoche),
- **2 volées l'encoche à l'œil** (encoche juste sous l'œil),
- **2 volées l'index à l'aile du nez**,
- **2 volées l'index à la commissure des lèvres.**

Cette épreuve est validée si au moins 25 flèches sur 36 atteignent les zones rouge et jaune.



DEROULEMENT

Organisation :

La formation se déroule en alternance à Sports Nature Formations et en entreprise. Le stagiaire est placé sous l'autorité du responsable de l'entreprise et d'un tuteur en respectant le calendrier de formation.

Le positionnement permet d'identifier les acquisitions antérieures du stagiaire par rapport au référentiel du diplôme. Ainsi le stagiaire sélectionné pourra éventuellement se présenter directement à des évaluations certificatives (allègements de formation).

Les titulaires d'un des diplômes ci-dessous sont dispensés de formation et de certification des UC 2 et UC 4 :

Entraîneur 1, entraîneur 2, initiateur ou entraîneur de club de la FFTA.

Les titulaires du BAPAAT Tir à l'arc bénéficient d'allègements de la formation sur les UC 3 et 4 (mais pas de la certification).

Durée de la formation :

- 98 heures de formation en centre,
- 70 heures de formation en entreprise.

Le calendrier :

- **Tests d'entrée** : 28 août 2013
- **Positionnement** : 16 août 2013
- **UC1** : 02 au 04 décembre 2013
- **UC2** : 09 au 13 décembre 2013
- **UC3** : 17 au 20 septembre 2013 et 05 décembre 2013
- **UC4** : 16 septembre 2013
- **Certification** : 16 au 20 décembre 2013